

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MAI 2020

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Karim BOUKHACHBA se voit confier cette tâche.
Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN	n°20C018)
M. Jean-Jacques DAUBRESSE	Mme Yvette FOURRIER-CESBRON
M. Jean-François DARDENNE	Mme Fabienne LAMBRE
M. Jean-Pierre BOSINO	M. Jean-Claude CABARET
M. Gérard WEYN	M. Hicham BOULHAMANE
M. Frédéric BESSET	Mme Isabelle MAUPIN
M. Jean-Michel ROBERT	M. Max FREMINE
Mme Sophie LEHNER	Mme Marie-Paule BUZIN
M. Hervé ROBERTI	M. Rémy RUFFAULT
M. Abdelkrim KORDJANI	Mme Monique DUTRIAUX
M. Karim BOUKHACHBA	M. Jean-Baptiste RIEUNIER
M. Jean-Michel DARSONVILLE	Mme Nellie ROCHEX
M. Eric MONTES	M. Claude ROBERT
Mme Aïcha GUENDOUZE	M. Gilbert DONATI
M. Hassan BOUADDI (absent de la délibération n°20C001 à la délibération n°20C010 - présent de la délibération n°20C011 à la délibération	M. Serge MACUDZINSKI
	Mme Marie-France BOUTROUE

Représentés :

M. Philippe MASSEIN donne pouvoir à M. Gérard WEYN
M. Didier ROSIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO
M. Cédric LEMAIRE donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER
Mme Danièle CARLIER donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN
Mme Méral JAJAN donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE
Mme Evelyne BLANQUET donne pouvoir à Mme Marie-Paule BUZIN
Mme Valérie LEFEVRE donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE
Mme Agnès PELFORT donne pouvoir à M. Frédéric BESSET
Mme Florence BOQUET donne pouvoir à M. Gérard WEYN

Absents excusés :

M. Jean-Luc DION
M. Frédéric TANGUY
M. Mohamed ASSAMTI
M. Adnane AKABLI
M. Michaël SERTAIN
Mme Sylvie DUCHATELLE
Mme Marie-Christine SALMONA

Mme Dominique LELONG
M. Louis AMIEL
Mme Jacqueline CROIX
M. Rehman QURESHI
Mme Mélanie HONOREZ

20C001 – DELEGATIONS AU PRESIDENT PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de valider la liste des compétences pouvant être exercées par Monsieur le Président de l'Agglomération Creil Sud Oise en vertu de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- de soumettre son exercice aux conditions mentionnées ci-dessus.

20C002 – DECISIONS DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

20C003 – DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE LA DELIBERATION N°17C010

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

20C004 – DECISIONS DU PRESIDENT PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

20C005 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise adoptée par le Conseil Syndical du 04 février 2020.

- De transmettre au Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) et à Monsieur le Préfet de l'Oise la présente délibération.

20C006 – ACCORD TRANSACTIONNEL DE NON RECOURS POUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AE N° 252 A CREIL (60100).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 34 voix pour et 4 abstentions DECIDE :

- D'approuver le principe d'un accord transactionnel.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord transactionnel (annexé à la présente) et tout document afférent.

20C007 – ZAC EC'EAU PORT – AVIS SUR LE DOSSIER DE REALISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'émettre un **avis favorable** sur le dossier de réalisation de la ZAC Ec'Eau Port, conformément à l'article R.311-8 du code de l'urbanisme.

20C008 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU PARC ALATA

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver la modification de l'article 8 des statuts du syndicat du Parc Alata relatif aux modalités de reversement de la fiscalité,
- D'approuver les statuts modifiés en conséquence et figurant en annexe 1.

20C009 – ZAC EC EAU PORT – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACSO VERS LA VILLE DE CREIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'ACSO et la ville de Creil relative à la réalisation des équipements portuaires de la ZAC Ec'eau Port (annexe 1),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

20C010 – APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE D'AFFAIRES ET D'INNOVATION SOCIALE DU SARCUS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'adopter le principe d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du Centre d'affaires et d'innovation sociale du Sarcus,
- De retenir pour le contrat une durée de 5 ans,

- D'approuver le rapport annexé présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,
- D'organiser le déroulement de la procédure dans le respect des règles du Code de la Commande publique applicables aux contrats dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen (5 350 000 euros en 2020),
- D'autoriser Monsieur le Président à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette délégation de service public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

20C011 – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2019-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver le rapport relatif au bilan "développement durable" de l'année 2019.

20C012 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ACSO ET L'EPIC - OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE (MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A CREIL)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver l'avenant N°1 à la convention d'objectifs N°19 E PIN 015, assorti de l'annexe N°1 relative au matériel et au mobilier mis à disposition, établi entre l'ACSO et l'EPIC – Office de Tourisme Creil Sud Oise ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant N°1.

20C013 – RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De prendre acte du rapport annuel 2019 sur l'égalité femmes-hommes au sein de l'ACSO.

20C014 – RAPPORT ANNUEL 2019: SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DES SERVICES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'entériner le rapport annuel 2019 présentant l'avancement du schéma intercommunal de mutualisation des services.

20C015 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour 2020.

20C016 – INSTAURATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET JOURS FERIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser le versement de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés aux agents de l'Agglomération Creil Sud Oise qui remplissent les conditions d'attribution.

20C017 – INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents de l'Agglomération Creil Sud Oise qui remplissent les conditions d'attribution.

20C018 – TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser la création :
 - De deux postes d'ingénieurs à temps complet,
 - D'un poste de technicien à temps complet,
 - D'un poste de rédacteur à temps complet,
 - D'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.